

SAINT VINCENT DE REINS "Le Bourg"

PROJET ET REALITE

Vous nous aviez élu pour développer et maintenir votre village aussi nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ce qui a été fait et de ce qui sera fait.

LOTISSEMENT

Vous trouverez ci-joint un plan du lotissement qui est en fin de réalisation. Il ne nous reste plus qu'à construire.

SALLE DES FETES

En projet dans l'ancienne école dite de filles qui sera réalisé sur 1986 - 1987 avec comme but :

- salle de 200 Personnes pour des repas,
- aménagement de salles de sport,
- salle de réunions plus petite..

Maintenant à notre tour de vendre notre lotissement et d'aider à la réalisation de notre salle des fêtes.

Le Conseil Municipal.

BUDGET 1985 SECTION DE FONCTIONNEMENT
- D E P E N S E S -

ANNEE 1984	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	ANNEE 1985	%
600	100 : Produits Pharmaceutiques	100	
603	6 500 : Carburants	7 200	
604	30 000 : Combustibles	33 000	
605	200 : Produits entretien ménager	300	
606	1 000 : Fournitures de voirie	1 000	
607	3 000 : Fournitures scolaires	3 000	
608	6 500 : Fournitures de bureau	12 500	
609	500 : Autres fournitures	500	
	<u>52 800</u>	<u>62 600</u>	5.29
610	172 000 : Rémunération Personnel Permanent	120 000	
615	20 000 : Rémunération Diverses	26 000	
618	70 000 : Charges sociales	50 000	
	<u>262 000</u>	<u>196 000</u>	16.55
621	8 000 : Impôts fonciers Taxes foncières	10 000	
624	1 200 : Droits timbres et enregistrement	1 500	
	<u>9 200</u>	<u>11 500</u>	0.97
6310	40 000 : Entretien de Terrains	40 000	
6312	60 624 : Entretien de bâtiments	87 596	
6313	130 000 : Entretien voirie et réseaux	300 000	
6314	7 000 : Entretien matériel outillage	7 000	
6315	11 000 : Entretien matériel de transport	15 000	
633	7 000 : Acquisition matériel outillage	12 000	
634	45 000 : Electricité Eau gaz Assainissement	50 000	
638	14 000 : Primes d'assurances	15 000	
	<u>314 624</u>	<u>526 596</u>	44.46
6401	71 495 : Dépenses aide sociale	77 203	
6405	500 : Cotisations municipales	600	
6406	10 220 : Contingent pr service incendie	10 826	
6407	40 000 : Participation charges intercommune	40 000	
6409	300 : Participations diverses	300	
	<u>122 515</u>	<u>128 929</u>	10.89
657	20 000 : Subventions	23 500	
6580	200 : Impots spectacles pour BAS	200	
	<u>20 200</u>	<u>23 700</u>	2.00
660	3 000 : Fêtes et cérémonies	5 000	
662	160 : Impressions reliures et autres	1700	
663	1 500 : Documentation générale	1 500	
664	3 000 : Frais de P.T.T.	3 500	
666	38 000 : Ind. fonction Maire et adjoints	39 000	
	<u>45 660</u>	<u>49 170</u>	4.15
671	81 009 : Intérêts	172 868	
672	4 000 : Frais financiers divers	4 000	
674	50 : Frais assiette et recouvrement	50	
	<u>85 059</u>	<u>176 918</u>	14.94
83	118 948 : Prélèvements pour Investissements	8 931	0.75
	<u>1 031 006</u>	<u>1 184 344</u>	100
	T O T A L		

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 1985

	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	MONTANT	%
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	58 173	4.92
26	ACQUISITION DE TITRES ET VALEURS	750	0.06
214	ACQUISITION MATERIEL SAPEURS POMPIERS	54 987	4.65
2321	CONSTRUCTION DEPOT MUNICIPAL	20 000	1.69
2322	REPARATION BATIMENT COMMUNAL : EGLISE	13 651	1.16
2331	VOIRIE FSIR 1985	60 000	5.08
2332	LOTISSEMENT COMMUNAL "Le Replat"	974 605	82.44
	T O T A L	1 182 166	100 %

RECETTES 1985

	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	MONTANT	%
105	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	40 000	3.38
1053	SUBVENTION DEPARTEMENTALE	16 528	1.40
106	DONS SAPEURS POMPIERS	20 000	1.69
115	PRELEVEMENTS (FONCTIONNEMENT)	8 931	0.76
1421	FONDS DE COMPENSATION TVA	80 000	6.77
1431	DOTATION GLOBALE EQUIPEMENT PAR ETAT	24 605	2.08
1432	DOTATION GLOBALE EQUIPEMENT DEPARTEMENT	31 963	2.70
1630	EMPRUNT A LA C. D. C.	800 000	67.67
169	PRET DEPARTEMENTAL	100 000	8.46
2121	VENTE TERRAIN "La Tuillière"	7 692	0.65
2122	VENTE IMMEUBLE "La Tuillière"	50 000	4.23
25	RECouvreMENT DE CREANCE	2 447	0.21
	T O T A L	1 182 166	100 %

CE QUE SONT VOS IMPOTS

Les impôts communaux sont basés sur des valeurs attribuées par le service fiscal de l'Etat sur :

- vos terrains : taxe foncière propriété non bâti
- votre maison : taxe foncière propriété bâti
- votre habitation : taxe d'habitation
- votre fonds : taxe professionnelle

fonds de commerce ou industriel qui lui est jugé sur : - la valeur de location de vos bureaux ou ateliers, - la valeur de vos investissements réalisés c'est-à-dire de votre matériel et de vos agencements, - la masse salariale distribuée dans l'année.

Votre conseil municipal ne peut pas changer les bases d'imposition mais peut intervenir sur les taux de chacune des contributions. Les taux de notre commune sont relativement peu élevés :

T A X E S	: TAUX : ST VINCENT	: TAUX : NATIONAUX	: MOYENS 84 : DEPARTEMENT.
Habitation	4.00 %	11.38 %	15.54 %
Foncier Bâti	11.50 %	13.54 %	15.11 %
Foncier non Bâti	25.20 %	36.25 %	30.37 %
Taxe professionnelle	5.87 %	12.65 %	

C'est grâce à la richesse de votre commune que les taux sont bas, et, à une gestion passée et actuelle économe et rationnelle.

A QUOI SONT UTILISES VOS IMPOTS ?

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

- denrées et fournitures,
- assurer les salaires du personnel communal : secrétaire de mairie, cantonnier et diverses vacations et charges sociales ;
- payer les impôts et taxes ;
- entretenir le patrimoine municipal : mairie, église, différentes salles presbytère, places, cimetière, terres et chemins et routes communales ;
- participations et contingents : aide sociale, service incendie
- allocations et subventions ;
- frais de gestion générale (PTT, indemnités fonctions maire et adjoints)
- frais financiers : intérêts des emprunts contractés.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

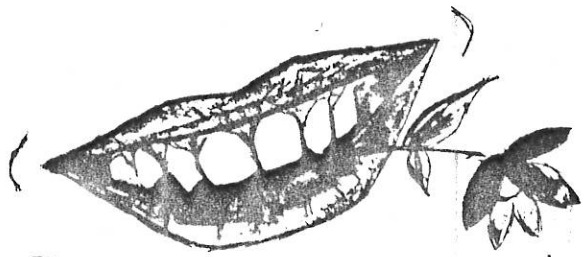
- remboursement emprunts : capital ;
- travaux de bâtiments et de génie civil ;
- financement lotissement "Le Replat" ; cette opération ne devrait pas entraîner de répercussion sur le contribuable car les emprunts contractés doivent être convertis par la vente des lots.
- financer les améliorations de votre cadre de vie de tous les jours : tout à l'égoût, amélioration des réseaux d'électricité.

Dans vos impôts locaux une partie va au Département, à la région et aux syndicats : SIVOM SYDER.

COMITE

D

ACCUEIL



Le premier bulletin municipal 1984 vous a décrit en rétro les différentes activités du Comité depuis sa fondation.

Cette année, elles n'ont pas cessé ; au contraire, le Comité s'emploie à améliorer les relations entre toutes les sociétés.

Son grand souci c'est d'encourager tous les Saint Vincentais à fleurir les rues, les fenêtres, balcons, terrasses etc... , c'est tellement plus joli et plus agréable de se promener l'été à travers le pays tout fleuri. Il est grand certes, mais faire une marche cela entretient la santé du corps et de l'esprit.

Merci à Monsieur le Maire et à son conseil municipal du beau tapis fait sur la place de la mairie et de sa décoration. Nous avons en grande partie été étonnés de cette belle réalisation.

Cette année, le comité installe un grand panneau, réclame, où vous pourrez prendre connaissance des circuits pédestres et touristiques de la région d'un côté ; de l'autre le programme des différentes manifestations qui se feront dans le courant de l'année sans oublier bien sûr le concours de tir et la randonnée pédestre ; le passage à SAINT VINCENT du circuit des vieilles voitures qui seront dans nos murs le 14 Septembre de 15 H 45 à 16 H 45. Je compte sur votre présence pour les encourager et les applaudir.

Au Revoir Chers Amis et, à l'année prochaine.

LE PRESIDENT
M. LEON LIEVRE

275^{me} SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS des SAPEURS POMPIERS



275^e SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
DES SAPEURS POMPIERS

=====

Cette Société fut fondée le 3 Mars 1908 par les Sapeurs Pompiers de l'époque, ce qui explique sa dénomination qui n'a pas changée, bien qu'à l'heure actuelle, elle soit différente sous tous rapports du Corps de SP de la Commune.

Son but était d'apporter un secours pécunier à ses membres atteints par la maladie et se trouvant dans une situation difficile. Les statuts furent acceptés par la Préfecture le 21 Mai 1908 et inscrits sous le N° 69 - 275.

Le Président était alors Mr FARJAS Auguste le Secrétaire Mr DEVEAUX Auguste et le Trésorier, Mr TRAMBOUZE Pierre.

Par la suite, elle s'affilia à l'Union Mutualiste Beaujolaise (UMB) et à la Caisse Chirurgicale de Mâcon en Janvier 1933, pour la couverture des gros risques, c'est-à-dire Chirurgie. Le 30 Mars 1941 suite au décès de Mr FARJAS Auguste, Mr DEVEAUX Auguste fut élu Président et Mr SAINT PAUL Auguste, Vice-Président.

Il existait une autre Société dénommée "Société de Secours Mutuels des anciens militaires n°69-92" dont les buts étaient identiques et présidée à l'époque par Mr PLASSE Emile. Par suite de nombreux décès au fil des ans son effectif diminuait de façon importante et au cours d'une assemblée générale extraordinaire, elle demandait sa fusion avec la 69-275 ce qui fut accepté par celle-ci et ratifié par la Préfecture du Rhône, suivant arrêté du 6 Avril 1951 du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

En Mai 1953, Mr DEVEAUX Auguste donna sa démission de Président, en raison de son mauvais état de santé. Il fut remplacé à ce poste par Mr SAINT PAUL Auguste qui en remplit les fonctions jusqu'à sa mort.

Le 7 Mai 1970, au Cours d'une Assemblée générale, Mr PLASSE Félix alors Trésorier fut élu Président ; Mr OVIZE Joseph, Vice-Président ; Mr COLAS Marius fut reconduit dans ses fonctions de Secrétaire et Mr Joseph MARCHAND, Trésorier.

Dans ces années-là, l'effectif se situait à environ 50 membres actifs, ce qui évidemment, malgré l'augmentation des Cotisations, ne pouvait permettre des remboursements corrects en cas de besoin.

.../...

C'est pourquoi, sur proposition du Bureau, à la suite d'une Assemblée Générale extraordinaire, les membres participants votèrent à l'unanimité, l'adhésion à la 42-799 de ROANNE qui assurait la couverture des petits risques, soit visites, pharmacie à 100%.

Cette adhésion ne compromettait en rien l'indépendance de la 275è qui conservait ses fonds propres et toute son autonomie.

Actuellement la 275è est forte d'environ 550 membres réassurés à la Caisse Chirurgicale de Mâcon et sur ce chiffre, 250 personnes sont également réassurées à la 42-799 de ROANNE.

Une réunion de Bureau et une Assemblée Générale ont lieu chaque année en Novembre afin de tenir les Sociétaires au courant du fonctionnement de la Société et de sa situation financière.

Une Permanence a lieu au local le dernier dimanche de chaque trimestre, afin de recevoir les dossiers maladie à transmettre à ROANNE, des sociétaires qui le désirent.

Le Bureau actuel est composé de :

- | | |
|--------------------|---------------------------------------|
| - PLASSE Félix | Président, |
| - CHALON Paul | Vice-Président, |
| - PHILIPPE Jacques | Secrétaire et Correspondant de la CCM |
| - MARCHAND Joseph | Téésorier. |

Les administrateurs sont :

- CHABERT Jean
- COUTURIER Yvón
- LACHAIZE Jacques
- MASSARD Robert
- MERCIER Georges
- ROBIN Bernard

Le Président est également administrateur de la 42-799 de ROANNE.

FELIX PLASSE

=====

.../...

Mais ces fragiles conquêtes, chèrement acquises, ne l'étaient point de manière définitive. La remise en cause de ces conventions allait déclencher le courroux des tisseurs d'une usine de ST VINCENT DE REINS en Mai 1900.

ST VINCENT DE REINS : 1392 hectares et 1996 habitants, était un des villages typiques de ce haut beaujolais textile. Bien qu'ayant perdu en 1/2 siècle le tiers de sa population : 2719 habitants en 1841, il compte encore près de 1200 ouvriers employés dans le textile, dont 8 à 900 répartis dans trois unités importantes, le restant disséminé dans de petits ateliers à caractère familial.

Les Patrons de l'usine GOUTTENOIRE, JUNET et DEVEAUX avaient décidé unilatéralement de baisser de 1 centime par mètre, le prix payé au tisseur pour couvrir les frais de transports de ST VINCENT à ROANNE, ce qui aurait conduit à une baisse journalière d'environ 25 centimes pour un salaire journalier moyen de 3F 75, soit une perte de salaire d'environ 6%.

Le 22 Mai 1900 dans la matinée, 45 ouvriers délégués par leurs camarades ont demandé au directeur Mr JACQUETON, une augmentation sur divers articles variant entre 1/2 et 1 centime par mètre de tissu. Leurs revendications faisaient également état d'autres doléances ; notamment la suppression du travail du samedi après midi du 1er Avril au 1er Novembre, ainsi que le droit pour ceux d'entre eux obligés de s'absenter pour maladie ou autres cas de force majeure d'être réoccupés dans les 48 heures suivant la fin de leur arrêt. Des modifications relatives au fonctionnement intérieur de l'usine étaient également souhaitées. Il est probable que dans ces dernières doléances, le personnel réclamait le droit d'être traité avec un peu plus de dignité par le directeur surnommé : "... qui se comportait plus en geôlier qu'en contremaître..." au dire du quotidien : "Le Peuple" du 27 Juillet 1900.

Les Patrons habitant ROANNE, prévenus par téléphone ont refusé catégoriquement d'accéder à la demande des ouvriers sur les questions de salaires et ont prévenu de leur arrivée le 23 Mai à 10 heures 30.

Sur ces entrefaites, les 343 tisseurs de l'établissement ont décidé de cesser le travail, entraînant également le chômage des 95 non tisseurs, travaillant à l'usine ; soit un total de 438 ouvriers.

La venue des patrons, le 23 Mai au matin, n'aboutit à aucun compromis si ce n'est la fermeture provisoire de l'établissement.

Le 7 Juin de 19 H à 21 H se tint une assemblée générale de 218 ouvriers grévistes, dans laquelle les patrons avaient délégué pouvoir au Maire Mr ROLLIN, qui faisait savoir que les patrons acceptaient : de donner congé le samedi après-midi, et de réemployer dans les 48 H les ouvriers contraints de s'absenter pour motif légitime, mais qu'ils refusaient l'adoption de tout autre tarif que celui nouvellement en vigueur.

A l'issue de cette communication 170 ouvriers ont voté la continuation de la grève, 34 la reprise et 14 s'abstinrent. La majorité ne voulant céder sur la question des tarifs qui avait été à l'origine de la grève et n'acceptait pas le chantage de la réduction de 1 centime pour couvrir les frais de transport.

.../...

.../...

De la détermination des patrons, face aux ouvriers ne voulant en rien céder, on allait au blocage inéluctable de la situation.

Aucun fait nouveau n'intervint durant le mois de Juin, si bien que le 28 de ce mois, le Ministre du Commerce et de l'Industrie s'inquiétant des suites de ce conflit écrivait au préfet du Rhône, lui demandant où en était la grève des tisseurs des Ets GOUTTENOIRE, JUNET et DEVEAUX, dont il était sans nouvelle depuis le rapport du 1er Juin.

Dans sa réponse du 5 Juillet, le Préfet du Rhône faisait savoir au Ministre : "... la situation des grévistes n'a subi aucun changement depuis mon rapport initial, les patrons maintenant la fermeture des ateliers, leurs propositions ayant été repoussées à nouveau par les ouvriers, dont un grand nombre est employé aux travaux des champs...". Il signalait également qu'une délégation s'est rendue à THIZY pour se solidariser avec les grévistes de l'usine CLEMENT et CHAMRION et qu'une rentrée partielle devrait avoir lieu le 5 Juillet à 14 H.

Dans la matinée du 5 Juillet, les grévistes, prévenus de la réouverture de l'après-midi, réunis dans leur local habituel décidèrent de la poursuite de la grève, et de s'opposer à toute reprise du travail même partielle.

A 14 H, 8 gareurs, 5 pareurs, 11 tisseurs et 80 ourdisseuses se présentèrent aux portes de l'usine mais prétextant qu'ils seraient plus tard en butte aux violences des grévistes, refusèrent de faire marcher les métiers et quittèrent les lieux. A l'issue de ce refus, plusieurs employés furent immédiatement réglés par le patron, provoquant l'excitation des grévistes.

Douze employés reprirent néanmoins le travail, le lendemain à 6 H sous la protection de 4 gendarmes. A leur sortie, ils furent copieusement hués par les grévistes qui ne se livrèrent cependant à aucune menace ni violence.

Sur ces entrefaites, Mr GOUTTENOIRE fit connaître qu'il renonçait à réouvrir son usine le lendemain, ayant constaté que les ouvriers étaient sous l'emprise de la frayeur causée par leurs camarades grévistes et déclara qu'il ne voulait point les exposer à être malmenés plus tard par ces derniers.

Monsieur le Maire de ST VINCENT, lui même industriel dans sa commune et, à qui certains reprochaient ses origines nobles (Il descendait des seigneurs de MONToux), fut, dès son arrivée, sérieusement conspué par les grévistes. Craignant des désordres, il informa le Sous-Préfet de VILLEFRANCHE de la situation, en lui demandant quelques gendarmes en renfort.

Satisfaction ne lui fut point donnée, le Sous-Préfet estimant au contraire que les grévistes ne se livraient à aucune manifestation répréhensible et n'aspiraient qu'à reprendre le travail, il jugeait en outre que l'augmentation de salaire revendiquée était peu importante, laissant entendre implicitement que l'obstination des patrons n'était point fondée.

.../...

.../...

Le 18 Juillet, une réunion privée eut lieu, à la chambre syndicale de THIZY, à laquelle assistaient huit délégués de ST VINCENT, en la présence du député socialiste de la circonscription Mr PALLIX qui avait tenté le 15 courant d'intervenir auprès des patrons de GOUTTENOIRE.

Aucun fait nouveau ne se produisit durant le mois d'Août, les deux camps se cantonnant sur leurs positions initiales.

Des collectes étaient organisées à la sortie des usines de la région et dans les nombreux débits de boissons fréquentés par les ouvriers. La solidarité ouvrière jouait à plein, en faveur des familles ne disposant d'aucun revenu salarial, répondant à l'appel du journal : " LE PEUPLE " du 2 Août 1900.

"... Que les secours affluent de toutes parts, que ces vaillants grévistes triomphent à leur tour, car sans les secours pécuniaires qui vont tomber dru comme la grêle dans l'escarcelle du comité de soutien de la grève, il n'y a point de victoire possible.

Il faut que le comité de résistance de l'usine des Filatures se multiplie et organise, des collectes de toute part, des réunions pour venir en aide aux familles en grève, pour obtenir une légère augmentation de salaire et l'abolition de privilèges existants dans cette boîte qui allait se transformer en prison cellulaire ou plutôt en cloître..".

Les mois d'Août et Septembre n'apportèrent aucun changement à la situation, si bien que conformément à la loi du 27 Décembre 1892 on fit appel à un comité de conciliation, devant se réunir en la Justice de Paix d'AMPLEPUIS, sous la présidence de Mr SILLA Eugène assisté de Mr CARLE, Greffier.

Un exposé détaillé des nombreuses doléances ouvrières fut transmis au juge de Paix le 2 Octobre 1900. Cet exposé reprenait de façon précise, article par article les points de litige, ainsi que toutes les autres revendications ayant été à l'origine du conflit. Il était signé par les ouvriers délégués par leurs camarades. On peut relever les noms des tisseurs Julien JANDARD, Pierre FAVRICHON, PHILIPPE Jean Claude ; PHILIPPE Jean Marie ; ainsi que le pareur : BALLANDRAS Joseph.

Le juge de Paix notifia, par lettre recommandée, aux patrons la déclaration des délégués du 2 Octobre 1900. Monsieur GOUTTENOIRE au nom de la Société déclara qu'il acceptait la proposition de recourir au comité de conciliation, aux dates, jour, heure, et lieu qu'on voudrait bien lui fixer.

Le 13 Octobre 1900 à 13 H 30 se réunissait le comité de conciliation, en la Justice de Paix d'AMPLEPUIS, composé des 5 délégués susnommés face à Mr GOUTTENOIRE et en la présence du Juge de Paix et du Greffier. A l'issue de 3 H de discussions de leurs intérêts propres les protagonistes ne purent parvenir à un accord : Mr GOUTTENOIRE s'obstinant sur la question des tarifs. Si bien que le Comité de conciliation ne parvenant à aucun compromis, un Procès Verbal de non conciliation fut établi, enregistré, et, transmis par la voie hiérarchique au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

.../...

.../...

La situation relativement calme jusqu'à cette période, menaçait cependant de prendre une tournure grave. Mr ROLLIN réitéra une demande de renfort auprès du Commandant de gendarmerie de TARARE, prétextant que des événements graves étaient susceptibles de se produire, suite à l'exaspération des ouvriers. "Quelques ouvriers furieux, selon lui, menaceraient de commettre des dégâts à l'usine." Il est difficile d'affirmer si une telle demande était fondée, ou bien s'il s'agissait de faire pression par la force auprès des grévistes. Tant et si bien, qu'à la suite de diverses correspondances du Sous-Préfet au Préfet, celui-ci signa un ordre de réquisition auprès du Gouverneur Militaire de LYON afin de détacher 5 gendarmes à pied pour prévenir tout trouble. Cette force supplétive détachée le 25 Octobre 1900 n'eut cependant à prévenir d'aucun méfait.

Si bien que le 11 Novembre à la suite de démarches faites par Mr le Maire de ST VINCENT et de concessions réciproques entre Monsieur GOUTTENOIRE et ses ouvriers, ceux-ci décidèrent de reprendre le travail le 14 Novembre à 2 H de l'après midi. Le 15 Novembre, le Maréchal des Logis Chef BOSSE commandant la section de TARARE, signalait dans son rapport au Sous-Préfet que la rentrée s'est effectuée sans incident et qu'après entente avec le Maire, des ordres ont été donnés pour que la force supplétive détachée à ST VINCENT rentre à LYON le 16 du dit.

Les tisseurs avaient obtenu satisfaction sur bon nombre de points. Leur salaire journalier moyen augmentant de 10 centimes, ce qui correspondait à une hausse d'un demi centime par mètre sur certains articles. La durée journalière du travail fut ramenée de 11 H à 10 H 30 pendant les 5 mois d'été (01.05 au 30.09), la vacation du samedi après midi fut également supprimée durant ces 5 mois. Sur ces deux points, les grévistes de ST VINCENT étaient à l'avant garde du progrès social car une loi du 1er Avril 1902 réglant les heures de travail fixa la durée journalière à 10 H 30, avec 2 régimes, un d'été et un d'hiver : 58 H 30 l'été avec chômage le samedi après midi et 63h en hiver soit en moyenne 60 H 3/4 au lieu de 66 Heures.

Aucunes représailles ne furent exercées sur les ouvriers grévistes : c'était une des conditions à la reprise. Les diverses doléances, relatives au fonctionnement interne furent également exaucées.

Ainsi prenait fin le long conflit des tisseurs des Filatures, ayant paralysé pendant près de six mois l'une des plus importantes usines de la Région. Plus de 80 ans après ces événements, beaucoup d'eau s'est écoulée sous les ponts enjambant le Reins, beaucoup de cheminées se sont écroulées dans cette vallée laborieuse, quelques unes cependant subsistent, témoins fragiles et éphémères, pour combien de temps ! Les métiers ayant cessé leur "bistanclar et pan" dans tous les établissements, sauf un....

Au détour d'un virage si vous emprunter la vallée du Reins, en amont de CUBLIZE, ou au sortir de la forêt du Pavillon si vous venez de COURS, vous percevrez dans un fond de vallée, une haute et gaillarde cheminée noire dominant une vaste usine, approchez-vous, alors vous entendrez les métiers à tisser continuant inlassablement leur bruit monotone, pour la plus grande prospérité des habitants du village.

Au fait, cette usine, comment s'appelle-t-elle ?

- " GOUTTENOIRE ET DEVEAUX " -

Louis TEILLARD

14^e CORPS D'ARMÉE

GENDARMERIE NATIONALE

14^e LÉGION.

N^o 2463

OBJET

Detachement d'une force
supplétive à Amplespuis.

Lyon, le 24 octobre 1900.

Le Colonel DOUTRELEAU, Chef de la 14^e Légion,
A Monsieur le Préfet du Rhône
à Lyon.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'en vertu de votre réquisition, en date de ce jour, j'envoie, par le train de 4 h 15', une force supplétive d'un brigadier et de quatre gendarmes à pied de la résidence de Lyon, pour renforcer la brigade d'Amplespuis, en prévision des incidents qui pourraient se produire à la suite de la réunion des grévistes de St. Vincent de Reims.

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Préfet,
l'expression de ma respectueuse considération.



OFF LYON VILLEFRANCHE S S 76 74 5 7 25 SR = SOUS PREFET A PREFET RHONE
 (SECRETAIRE GENERAL POLICE) LYON = MAIRE ST VINCENT DE REIMS
 ME TELEGRAPHIE QU UNE TENTATIVE DE RETREI A L USINE COUTTENNOIRE A ETE
 EMPÊCHEE PAR LES OUVRIERS QUI SEI SONT LIVRES A DES MANIFESTATIONS BRUYANTES
 MAIRE LUI MEME A ETE HUE CEI MAGISTRAT CROIT NECESSAIRE D ENVOYER QUELQUES
 GENDARMES JE SUIS DE CET AVIS ET VOUS PRIERAIS DE DONNER DES ORDRES POUR QU UNE
 FORCE SUPPLEMENTIVE SOIT ADJOINTE A LA BRIGADE D AMPLEPUIS

AVIS: Dans les télégrammes transmis par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots télé, les autres désignent la date et l'heure du départ.

OFF LYON VILLEFRANCHE S S 77 37 6 10 M .+ SOUS PREFET A PREFET RHONE LYON
 .+ SECRETAIRE GENERAL POLICE .+ D APRES RENSEIGNEMENTS QUI MEI
 SONT FOURNIS PAR LIEUTENANT DE GENDARMERIE DE TARARE IL N Y A PAS D'EFFET
 POUR LE MOMENT DE RENFORCER LA BRIGADE D AMPLEPUIS

AVIS: Dans les télégrammes transmis on écrit en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots télé, les autres désignent la date et l'heure du départ.

Ministère
du Commerce, de l'Industrie,
des Postes & des Télégraphes.

Direction du Travail.

2^e Bureau.

Associations ouvrières.

Etudes d'économie sociale.

80 rue de Varenne.

N^o _____

République Française.

Paris, le 28 juin 1900

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de me faire connaître où en est la grève des
tisseurs de l'établissement Goutheirois Devaux & C^e, de
St Vincent de Reims. J'ai eu vos nouvelles depuis votre
rapport du 1^{er} Juin. Dans le cas où elle serait terminée, je vous
serais obligé de m'en transmettre le questionnaire, accompagné
s'il y a lieu, de documents relatifs à l'application de la loi.

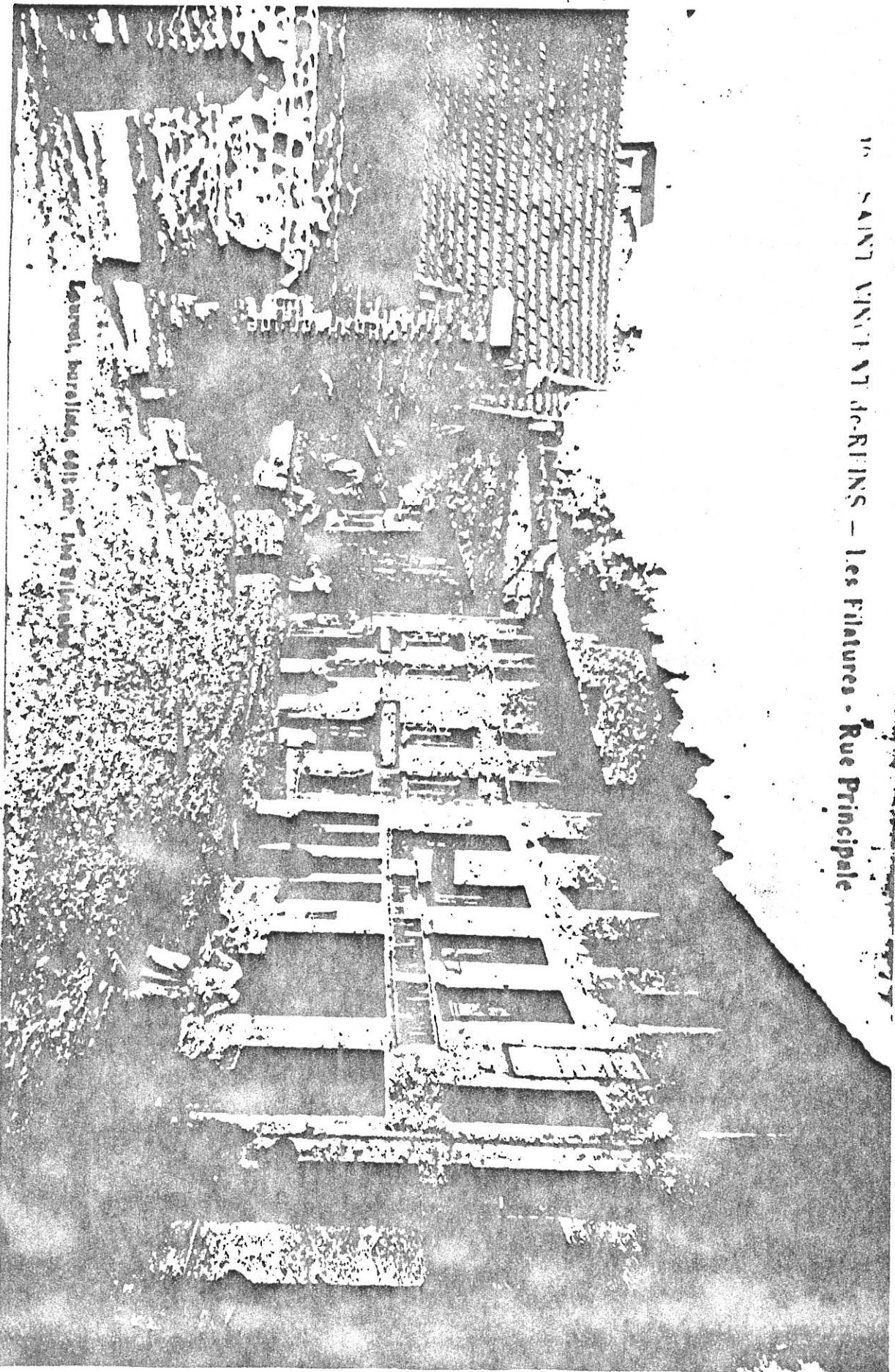
27 décembre 1892

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération
la plus distinguée

LE MINISTRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
POUR LE MINISTRE & PAR AUTORISATION
LE DIRECTEUR DU TRAVAIL

A Goulary

10 SAINT VINCENT DE RIENS - Les Filatures - Rue Principale





TENNIS

CLUB

Le Tennis Club de SAINT VINCENT DE REINS est une jeune association sportive qui est actuellement au mieux de sa forme ; en effet, il y a toujours autant de licenciés, et le court est toujours occupé dès que le temps le permet.

Les jeunes assurent pour beaucoup cette énergie au sein du club, en effet, ils sont toujours prêts à prendre leur raquette, presque trop grande pour eux, et aller taper quelques balles sur le court. Mais, le mercredi, les choses deviennent plus sérieuses car cette journée leur est réservée, Hubert CRASSARD assure l'initiation et le perfectionnement, prodigant conseils et encouragements à nos jeunes pour qu'ils continuent à nous donner toujours d'aussi bons résultats dans les tournois régionaux.

Pour les plus grands, le calendrier de cette année est assez chargé. Fin Juin aura lieu le tournoi en double mixte qui a beaucoup plu à tout le monde l'année dernière, puis le 29 Septembre aura lieu le tournoi OPEN annuel. Mais, pour l'heure, le club se préoccupe surtout d'organiser le tournoi du SET SUZE ; il s'agit d'un tournoi interne qui regroupera 48 participants et les vainqueurs iront à LYON participer à une finale régionale.

Comme toujours, ces manifestations se déroulent dans la bonne humeur, et en espérant que le soleil soit de la partie nous souhaitons vous retrouver tous autour du court pour encourager nos joueurs.

A Bientôt...

ASSOCIATION AMICALE DES CHASSEURS



Dans ce tour d'horizon rétrospectif de la saison de chasse 84, je vous propose d'examiner la situation des différents gibiers existant sur notre territoire de chasse.

Le chevreuil devenu en quelques années le gibier numéro un, sa population augmente régulièrement grâce à une bonne gestion à partir d'une institution appelée plan de chasse. Quatre bêtes nous avaient été attribuées, elles ont été prélevées facilement.

Pour le lièvre, gibier traditionnel de nos régions, il n'en est pas de même. Ces dernières années sa population diminuait de façon inquiétante. Les raisons en sont multiples à plus ou moins importance. En premier lieu le trafic routier, véritable fléau pour l'espèce. Au cours d'une année il se tue la nuit sur les routes, volontairement ou non autant de lièvres que pendant une saison de chasse, par les chasseurs. "Automobilistes, quand vous voyez un malheureux capucin pris dans le faisceau de vos phares, soyez sportifs, levez le pied, laissez lui sa chance ! Merci". Autres causes, les prédateurs (1), les chiens et chats errants, le machinisme agricole, les désherbants et débroussaillants, quoique ces produits, indispensables à l'agriculture, soient plus élaborés, donc moins nocifs que par le passé. On peut ajouter la trop grande surface de résineux constituant un biotope non favorable au lièvre.

Saison 84 médiocre pour le lapin. La vraie souche du lapin de garenne a disparue du fait de son croisement avec le lapin domestique. Ce qui a pour effet de lui faire changer de moeurs. Il déserte les endroits où l'on voudrait qu'il s'installe et qui lui convenaient autrefois. On en retrouve quelques spécimens ici et là et parfois en des endroits où il est indésirable et de ce fait non chassable. Il subit aussi la loi des prédateurs, le plus dangereux pour lui étant le chat haret.

En ce qui concerne le gibier à plumes, le lâcher de quelques faisans de tir est effectué pendant la saison de chasse. Ceci ne constitue qu'un palliatif destiné à combler provisoirement le déficit en lièvres et lapins et surtout à la grande absence de notre chasse qu'est la perdrix rouge, assez nombreuse il y a une quinzaine d'années et qui a complètement disparue sans que l'on puisse en définir les raisons. Ajoutez à cela quelques pigeons ramiers, eux aussi moins nombreux que par le passé. Et enfin, vers la Toussaint le passage des bécasses qui s'étale sur une courte période.

Dans tout cela seul le chevreuil constitue un point positif, pour le reste ce n'est pas brillant. Bien sûr pour le lièvre, une importante mesure a été prise pour la saison 84. A savoir la diminution de la pression de la chasse sur l'espèce par une fermeture avancée. Cette mesure sera renforcée en 85 : ouverture retardée, fermeture avancée, et cette fois au niveau départemental car le problème du lièvre est général. De cette manière, nous espérons renverser la tendance et voir ce gibier redevenir plus nombreux. Les effets seront longs à se faire sentir.

C'est pourquoi, amis chasseurs, ne nous laissons pas aller au découragement, car à la réflexion la chasse n'est elle pas un sport fait d'espoir sans cesse renouvelé. Alors, restons confiants et envisageons l'avenir de la chasse avec sérénité.

LE PRESIDENT

(1) Par prédateurs, entendez nuisibles car ce dernier mot est désormais rayé du vocabulaire cynégétique.



La Société de Pêche est une société très active où les bonnes volontés abondent.

Constitution d'une réserve longue d'environ 900 mètres de l'amont du Pont de la Côte à l'aval du pont de la Tuillière. Cette réserve a pour but principal de protéger les truitelles produites dans les ruisseaux pépinières.

4 pêches électriques ont été effectuées au cours de la saison 84/85 :

- Le 22 Octobre 1984 pêche du ruisseau de la FÂ ; longueur 900 M mise en charge 4000 alevins en Mars 1983 ; reprise de 716 truitelles soit 17.90 % de réussite,

- Le 4 Mars 1985 pêche du ruisseau du FRELON, longueur 1500 M mise en charge 6000 alevins le 16 Mars 1984 ; reprise de 659 truitelles soit 10.98 % de réussite,

- Le 16 Mars 1985 pêche du ruisseau de ROCHEFORT, longueur 1250 M mise en charge 4000 alevins le 16 Mars 1984 ; reprise de 632 truitelles soit 15.80 % de réussite,

- Le 16 Mars 1985 pêche du ruisseau des CRASES ; longueur 750 M mise en charge 3000 alevins le 16 Mars 1984 ; reprise de 394 truitelles soit 13.13 % de réussite.

Ces 2400 truitelles ont été lâchées dans les deux réserves.

AMIS PECHEURS SAVEZ-VOUS ?

Ce qu'est une truitelle ? Pourquoi vous devez la remettre à l'eau
Comment vous devez la remettre à l'eau ?

Par définition une truitelle est une petite truite dont la longueur est inférieure à la taille minimum de capture (23 cm dans le Rhône). Vous n'avez pas le droit de la garder car elle n'est pas adulte. Elle n'a pas encore assuré sa descendance, elle est le blé en herbe de la rivière confiée à la garde de tous ; A votre garde ! Pour l'instant, elle représente 50 grammes de chair sans intérêt pour la table. Elle est un petit poisson facile à prendre. Elle déshonore le panier du pêcheur qui la conserve.

MAIS ELLE EST DEJA un poisson sauvage qui sait se mouvoir et faire sa place dans la rivière. Elle a passé le cap le plus difficile de son existence, sa première année pendant laquelle presque tous ses frères et soeurs moins résistants qu'elle ont été éliminés. Elle est le lauréat d'une sélection très dure et elle a maintenant toutes les chances de devenir un beau poisson qui fera votre joie demain. Si vous la gardiez, il faudrait mettre à l'eau 50 à 100 truitelles de pisciculture pour avoir une chance de la remplacer. Elle vaut donc très cher.

.../...

ELLE VIVRA SI VOUS EVITEZ :

- de la heurter sur les rochers en la sortant de l'eau,
- de la laisser maladroitement tomber sur le sable sec ou les rochers,
- de la comprimer dans vos mains sèches,
- de la mutiler définitivement en lui arrachant sauvagement l'hameçon de la bouche,
- de la faire saigner,
- de la projeter épuisée en plein courant.

SACHEZ QUE si toutes les truitelles étaient correctement remise à l'eau, il y aurait beaucoup plus de truites dans le panier du pêcheur.

Dans le premier bulletin je demandais à chacun de faire un effort afin que le Reins reste propre et ne serve pas de dépotoir. Je remarque avec plaisir que j'ai été entendu et j'en remercie en particulier les riverains, propriétaires de jardin qui n'envoient plus leurs détritues dans la rivière.

J'attire en particulier l'attention des propriétaires de prés qui arrosent les broussailles à l'atomiseur avec du veedone ou autres produits similaires. Ces produits sont très toxiques et ne doivent être employés qu'avec de grandes précautions ; surtout à proximité des ruisseaux.

Ne reparlons pas des catastrophes du passé et faisons en sorte qu'elles ne se reproduisent jamais.

Le Président
M. MARCHAND

ASSOCIATION SPORTIVE BASKET-BALL



L' A. S. SAINT VINCENT avant de reprendre l'entraînement pour 1985/1986, fait le bilan de la saison 1984/1985.

- L'équipe I Senior termine 2ème de sa poule et accède à la division supérieure c'est-à-dire en Honneur du Roannais.

- L'équipe II, avec une ambiance extraordinaire et un esprit d'équipe remarquable termine 7ème de sa poule.

- Bon démarrage pour les minimes qui pour la 1ère année ont montré qu'ils en voulaient et qu'ils pourront dans quelques années prendre la relève des anciens.

PERSPECTIVES POUR 1985/1986 : Equipes engagées :

* Equipe Senior I en Honneur du Roannais

Il faudra beaucoup de travail et de sérieux à cette équipe pour terminer la saison en bonne place. Faisons confiance à nos joueurs pour qu'ils effectuent un bon parcours.

* Equipe Senior II en 1ère Série

Nous pensons que si l'ambiance amicale se maintient ils sont capables de nous surprendre.

* Equipe Minime

Elle doit progresser et nous amener des victoires.

ENTRAINEMENTS

Pour les Seniors le Vendredi soir à partir de 19 H,

Pour les Minimes le Mercredi à partir de 17 H.

--:--:--:--:--:--:--:--:--

Il serait possible d'engager d'autres équipes en particulier Benjamins et poussins ; peut-être une équipe Féminine, mais, l'A.S. à un problème d'encadrement. Si des volontaires se trouvent parmi nos lecteurs, nous serions heureux qu'ils se fassent connaître auprès de la présidente ou d'un responsable de la section.

SYNDICAT AGRICOLE



Bonjour ...

Où en sommes-nous les agriculteurs ?

Nous sommes là, nous essayons de tenir le coup. L'année 1984 a été difficile ; revenu en baisse, charges en hausse, production laitière que l'on doit diminuer de 1,5 % par rapport à la production de 82. Malgré tout cela il faut continuer à travailler dur en gardant espoir que la météo ne sera pas trop capricieuse.

" Tu en sauras toujours assez pour faire un paysan !" Nous l'avons fous entendu dire un jour ou l'autre. Etre agriculteur aujourd'hui ne peut plus se concevoir comme il y a vingt ans. L'évolution, l'économie, les modes de vie nous ont fait bouger et évoluer. Si nous voulons nos exploitations dynamiques nous devons nous remettre en cause à tous âges.

Nombreuses ont été les réunions pour débattre des sujets brûlants (quota, CEE, prix, installations, formations). Des stages d'informations et de formations ont eu lieu cet hiver au canton.

Pour les messieurs

- 1) amélioration fourragère, amélioration des conditions de travail en élevage, visite de la ferme expérimentale ;
- 2) entretien du matériel (vidange, soudure, etc ...) des commandes groupées (semences, engrais, ficelle).

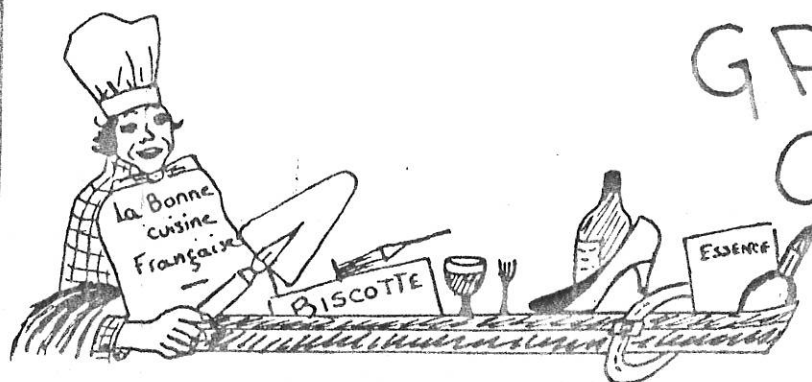
Pour les dames

- 1) mieux utiliser son congélateur ;
- 2) élevage fermiers des volailles ;
- 3) santé : dépression nerveuse, anxiété ;
- 4) visite d'une exploitation à POLLIONNAY, 4 ha 5 de noisetiers, tabac, moutons ;
visite de BULLY Labo (laboratoire d'analyse)
- 5) visite de la ferme expérimentale de la Côte SAINT ANDRE (ISERE) ;
Le GAEC du MOUCHET apiculture (Drôme)
La SICA RAVI-FRUIT à BOUGE CHAMBALUD (ISERE)
Des commandes groupées (sacs emballage congélation et vente produits)
et, pour fleurir nos fermes commande de fleurs.

Le Syndicat agricole a tenu son assemblée générale le 3 Février 85 après la messe en l'honneur de la St BLAISE. Le congrès départemental a eu lieu à SOLAIZE ; trois personnes représentaient SAINT VINCENT.

Pour la foire du 4 Mai, la tombola a eu son succès.

... AU REVOIR.



GROUPEMENT COMMERCANTS ARTISANS

Ce groupement interprofessionnel et amical réunit tous les commerçants et artisans de la commune, volontaires pour étudier ensemble leurs problèmes professionnels et participer à l'activité sociale de la commune.

Jusqu'alors, sa principale activité s'est limitée à réaliser un des buts de sa création ; c'est à dire l'organisation de la foire annuelle du 1er Samedi de Mai.

Cette foire fut recrée en 1977 et, grâce à la vitalité de son bureau présidé par Mr LACHAIZE Michel, elle a toujours connu une réussite honorable malgré les aléas du temps. Elle a depuis quelques années été augmentée par une manifestation de groupes folkloriques et musicaux appréciés. Elle est toujours fort pratiquée par de nombreux forains et attire beaucoup d'acheteurs des communes et villes voisines.

Une remarque judicieuse s'impose :

Les commerçants et artisans payent à la commune une taxe professionnelle, mais pour que leur activité soit rentable, et qu'ils restent en activité (au service du public) il faut qu'ils vendent. Les habitants du pays doivent raisonnablement penser qu'il est de leur intérêt de réserver une partie correcte de leurs achats à ces fournisseurs qui sont leurs amis et leurs soutiens.

Nous nous faisons un plaisir de mentionner ci-après les commerçants imposés sur la commune :

ALIMENTATION GENERALE	= L'ECONOMIQUE	Le Bourg
	= LA SUPERETTE DES SAPINS	Le Bourg
	= M. PRADET	Les Filatures
BOUCHERIE CHARCUTERIE	= L. DARPIN	Les Filatures
PATISSIER	= P. LIVET	Les Filatures

.../...

.../...

RESTAURANTS CAFES BARS

= CHEZ MIREILLE Le Bourg
= CHEZ GINETTE Le Bourg
= M. PRADET Les Filatures
= CHEZ DENISE Pont de la Côte
= M. NONY Magny
= M. VADEBOIN Louis Le Burdel

HABILLEMENT

= CHEZ Michel LACHAIZE Le Bourg

ELECTRO MENAGER BAZAR

= SAINT PAUL DUBUIS Le Bourg
= SAINT PAUL SAPIN Le Bourg

COIFFURE DAMES & HOMMES

= HU DO TIF Les Filatures

MACONNERIE PLATRERIE

= ETS NONY & Cie Le Bourg

CHARPENTIER MENUISIER

= CHAMPALLE Bernard Le Bourg
= ETS SIRA Les Filatures

ELECTRICITE PLOMBERIE ZINGUERIE

= SAINT PAUL DUBUIS Le Bourg
= SAINT PAUL SAPIN Le Bourg
= TEILLARD René Magny

GARAGE CARROSSERIE

= CORGIE J.J. Le Bourg
= ROLLET Paul Magny

CHAUFFAGE (Fournitures)

= ROBIN Bernard Le Bourg

TERRASSEMENT (Travaux Publics)

= FOUGERARD Albert Le Bourg

SCIERIE

= AUPLAT Michel Pont de la Côte

ENTREPRISE DE NETTOYAGE RAMONAGE

= PERRAS ANTUNES Magny

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Pour les Numéros de Téléphone veuillez vous reporter à votre annuaire.

Le Président et les membres du bureau se font un devoir de présenter leurs plus chaleureux remerciements à ceux qui ont oeuvré pour la réussite de la foire.

Michel LACHAIZE

ETAT CIVIL 1984

NAISSANCES :

02 Avril	: VADEBOIN Vanessa	Le Bourg
25 Juin	: TEILLARD Elliot	Magny
17 Juillet	: MURAD Laetitia	Magny
13 Août	: DURY Jessica	Diurnay
12 Septembre	: NONY Audrey	Diurnay
26 Septembre	: DECHELETTE Lionel	Montout
29 Septembre	: SAINT PAUL Grégory	La Goutte
02 Octobre	: NOILLY Anthony	Les Granges
02 Octobre	: NOILLY Ludivine	Les Granges
18 Octobre	: NONY Laure	Magny
12 Novembre	: MURAD Franck	Repierre
20 Novembre	: RAQUIN Raphaël	Vermorel
14 Décembre	: CHRISTOPHE Jessica	La Tuillère

MARIAGES :

20 Octobre : BIDAUT Alice et BILLET Yves

DECES :

24 Janvier	: TRAMBOUZE Henri	Le Bourg
23 Février	: BILLET Marie Vve MERLOZ	La Casse Froide
02 Mars	: PLASSE Henri	Les Filatures
03 Mars	: DEMOLLIERE Jean	Le Bourg
18 Avril	: FOUGERARD Bernard	La lièvre
25 Avril	: LONGIN René	Le Bourg
10 Mai	: BRUN Antoine	Les Noirs
11 Mai	: GOUJET Jean Marie	Le Bourg
24 Juillet	: DECOUSU Jean	Le Jovin
13 Octobre	: MATHIAS Joanny	Grand Chemin
23 Octobre	: MARCHAND Germaine	La Goutte

ETAT CIVIL 1985

NAISSANCES :

20 Janvier	: SALINAS Enrique	La Tuillère
28 Février	: LIVET Julia	Les Filatures
24 Avril	: BILLET Emilie	Magny
05 Juin	: MERCIER Alexandre	Goutteromaine

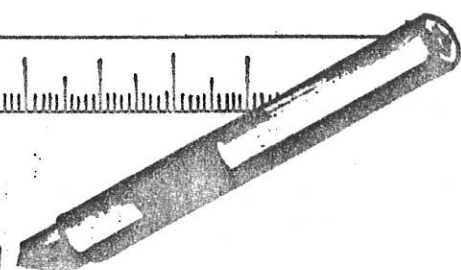
MARIAGES :

03 Août : GELAY Marie-France et LEPROHON Alain

DECES :

01 Janvier	: SALINAS François	Les Filatures
16 Janvier	: OVIZE André	Les Granges
11 Février	: LONGERE Pierre	Les Filatures
18 Février	: UGHETTO CIAVIU Eugénio	Vermorel
10 Mars	: MARCHAND Marcel Marius	Le Bourg
26 Mars	: PERRIN Marine ép DUMOULIN	Le Cherpin
31 Mars	: BUFFIN Marie Vve MARTIN	Les Filatures
03 Avril	: CHALON Marie	Les Filatures
24 Avril	: DEVEAUX Marie Louise ép LIEVRE	Le Bourg
18 Mai	: DESMURES Marie Vve CHEMIER	Pont de la Côte

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES



A.P.E.L. St VINCENT de REINS

L'année scolaire 84/85 est terminée.

Comme vous le savez, Chers Parents, les Cours étaient divisés en 3 Classes.

La Classe de Melle Marie-Claude LACHAIZE, comprenait les Enfants de 3, 4 et 5 ans (Maternelle), plus tous ceux du cours préparatoire.

La classe de Frère Pierre BISSUEL comprenait les élèves des cours élémentaires 1ère et 2ème années.

La classe du Frère Directeur Gabriel CAZALS les élèves de Cours Moyens 1ère et 2ème années.

Cette année scolaire s'est passée avec bonheur, la piscine a donné de très bons résultats et les parents doivent en être satisfaits. Les enfants de la Petite Classe ont fait leur sortie annuelle à la Madone de Mardore. Les "Grands" ont fait une sortie agréable et instructive en visitant le musée des Automates à Tarare et le Parc animalier de Courzieu.

Nous souhaitons bonnes vacances aux Enseignants et aux enfants.

Il faudra bientôt songer à la rentrée 86.

Tous les parents sont venus visiter la nouvelle Classe Maternelle. Ils ont pu apprécier la qualité de l'environnement et le plaisir qu'il a donné à leurs Enfants.

Une nouvelle Classe est en cours d'achèvement pour la nouvelle rentrée.

Les effectifs semblent être suffisants pour cette ouverture et le feu vert a été déjà donné par la Direction de l'Enseignement Catholique. Si tout va bien, cet espoir deviendra réalité.

Nos remerciements vont à tous les Professeurs, aux Catéchistes, à notre Cher Pasteur toujours très dévoué. Nous ne saurons oublier les diverses aides apportées par la Municipalité, les Amicales des Anciens Elèves, les transporteurs occasionnels, les ouvriers bénévoles, enfin soit celles ou ceux qui d'une façon ou d'une autre ont oeuvré pour réaliser le but recherché par tous les Parents et Enseignants.

LA TAXE PROFESSIONNELLE

La liste des assujettis à cette taxe est la suivante. Pour votre information, il est important de savoir que 66,5 % des impôts prélevés pour notre budget proviennent de nos entreprises locales (industries, commerces, artisanat).

CREDIT AGRICOLE DU SUD-EST	CORGIE J.J. Station Service
COFRADÉL SA Alimentation	DARPHIN Louis Boucher
LONGIN René SARL Confection	DUMOULIN Simone Infirmière
LONGIN & MARGET SARL Confection	FOUGERARD Albert Terrassement
S. D. E. I.	FOUGERARD Michel Abattage de bois
DURAND & PLASSE SNC Coiffeurs	LACHAIZE Michel Tailleur
E. D. F.	LAFFAY Denise Hôtel Restaurant
NONY & Cie Travaux du Bâtiment	LIVET Pierre Pâtissier
AULAS & Fils Confection	LIVROZET Jacques Loueur de fonds
GOUTTENNOIRE & DEVEAUX SARL Tissage	MURAD J. F. Mme Travaux Agricoles
LACHIZE SARL Restauration Artisanale	NONY Dominique Café Essence
MONTE ET FILS SARL Confection	PLASSE Alain Café
R. S. A. R. Transport Voyageurs	RAFFIN Catherine Epicerie
RELIEF SARL	ROBIN Bernard Marchand de charbons
S. I. R. A.	ROLLET Paul Mécanicien
SOTREF SARL Transactions exploitations forestières	SAINTE PAUL André Electricien
T. D. F.	SAINTE PAUL Georges Quincaillerie
ALTET Alain Pharmacien	SANLAVILLE Victor Mécanicien
ALTET M.T. Infirmière	TEILLARD René Plombier
AUBERGER Henri Café	TOURMENTE Jacqueline Médecin
AUPLAT Michel Scierie	VADEBOIN Louis Aubergiste
CASTEX Michel Dentiste	VALLET Albert Abattage bestiaux
CHAMPALLE Bernard Menuisier	FOUGERARD Ginette Café
CHAMPALLE Michel Bûcheron	PRADET Daniel Café Epicerie
COILLARD Auguste Transports	

Compagnie Sapeurs-Pompiers



La Compagnie des Sapeurs-Pompiers vous retrouve pour le deuxième bulletin Municipal.

Pour l'année 1984 nous nous étions arrêtés à l'achat de la Moto-Pompe 60 M3 Renault par la Municipalité et son Maire Monsieur Julien ROLLIN. Le tractage de cet engin était confié à Monsieur Auguste FOREST mécanicien du village et qui par la même occasion en faisait l'entretien.

Après les années 1952 - 1953 et ce jusqu'en 1962, le tractage de ce matériel était confié à l'entreprise de Maçonnerie NONY qui possédait un camion et ceci pour cause d'un matériel un peu plus important.

Que dire de la Compagnie de 1937 à 1946.

Pas de gros événement durant cette période. Soit un feu important au lieu dit "Le Lacheron" où les pompiers intervinrent avec la pompe à bras, menée à bras et ce pour cause de manque de carburant (Quel souvenir !).

Avril 1946, feu de ferme lieu dit "Les Granges" chez Messieurs André OVIZE & VERNAY. Après ce sinistre quelques engagements sont faits par le Capitaine SAINT PAUL, Chef de Corps.

Hélas, beaucoup de départ du pays durant les années 1946 à 1949 et il faut penser à un nouveau recrutement.

Juillet 1949 : feu de Forêt sur la colline et les bois de Rochefort où nos soldats du feu durent passer la nuit entière et, avec les moyens du bord ils firent un travail, disons sans faute.

Nouveau recrutement par le Capitaine SAINT PAUL et celui-ci s'avéra des plus efficace. Efficace l'on peut le dire car, au moment où nous mettons ces quelques lignes en pages, certains éléments sont encore en activité et quelques uns viennent juste de partir à la retraite pour cause de limite d'âge. Avec les nouveaux règlements ministériels des nouveaux sous officiers devaient être nommés.

Mr Augustin SAINT PAUL Maire de la commune proposait Messieurs : Félix PLASSE, Henri CABOUX et Marius NONY au grade de sergent et Albert BUTTY au grade de caporal. Les quatre ci-dessus nommés réussirent brillamment cet examen.

.../...

.../...

1956 voyait le début des premiers cours d'instruction générale de printemps. C'est le C.S.P. de Tarare qui était choisi pour cette instruction placée sous les ordres du lieutenant HERAUD qui quelques années plus tard était notre inspecteur départemental et, du lieutenant GONARD chef de centre de Tarare.

Le 1er Dimanche de Décembre 1956 était le jour de la Sainte Barbe et le départ à la retraite de tous les anciens de la compagnie et, à cet effet, ces derniers recevaient la médaille d'honneur des Sapeurs Pompiers volontaires. Cérémonie relatée par un certain journal qui écrivait : "Hécatombe de Médailles à SAINT VINCENT DE REINS...", c'est vrai qu'il y en avait 32.

1957 : sur la demande du capitaine SAINT PAUL, Monsieur Augustin SAINT PAUL, Maire de la commune, nommait le sergent Marius NONY Sous Lieutenant stagiaire en remplacement de Monsieur Joseph OVIZE parti en retraite.

Durant les années de 1957 à 1961, la compagnie a dû intervenir sur des nombreux sinistres ou opérations, soit de petites ou grandes importances, lesquels ne peuvent être portés sur ce bulletin, il nous faudrait trop de pages.

Sainte-Barbe 1952 : atteint par la limite d'âge, le Capitaine SAINT PAUL Auguste partait à la retraite et recevait la médaille d'or pour 43 années de compagnie, des mains du Colonel BAL, de Monsieur Louis GUEYDON Conseiller Général et de Monsieur Maxime MASSARD Maire de la commune.

Après les examens d'officier en Décembre 1962 et, après remise des pouvoirs, c'est le premier Janvier 1963 que le Sous-Lieutenant Marius NONY prenait les fonctions de Chef de Corps. Le sergent Félix PLASSE était nommé Chef de Corps Adjoint et était nommé Adjudant en Décembre 1966. Le Caporal BUTTY passait Caporal-Chef. La trésorerie était remise au Caporal Georges MERCIER qui venait de réussir brillamment les examens dans son grade et dirigeait en même temps la partie instruction.

L'évolution de la Compagnie continuait durant plusieurs années avec ses faits et ses devoirs et c'est début 1969 que le Capitaine SAINT PAUL nous quittait. Dieu, qui, si il frappa beaucoup toute sa famille il en fut de même pour tous les membres de la Compagnie des Sapeurs Pompiers, retraités ou actifs car, chers lecteurs, c'est à notre Capitaine que nous devons tout.

Le bulletin 1986 comprendra un hommage au Capitaine SAINT PAUL, à la création de l'amicale et la vie actuelle des Compagnies de Sapeurs-Pompiers volontaires communaux.

A l'an prochain.

Troisième Âge



TROISIEME AGE (CLUB DE NOTRE TEMPS)

Notre club a perdu une dizaine de ses membres au cours de l'hiver dernier. Quelques nouveaux sont venus se joindre à nous ce qui fait que nous restons sensiblement le même nombre.

Notre réunion est mensuelle ; le jeudi avec brioches, café, jus de fruits et beaujolais. Certains jouent aux cartes, dames, d'autres tricotent ou bavardent ; tous bien contents de se rencontrer et toujours une bonne ambiance.

Nous avons eu le plaisir d'avoir des noces de diamant de Monsieur et Madame Alexis DESSEIGNE. Le club remercie les jubilaires de la dégustation qu'ils ont offerte à ses membres.

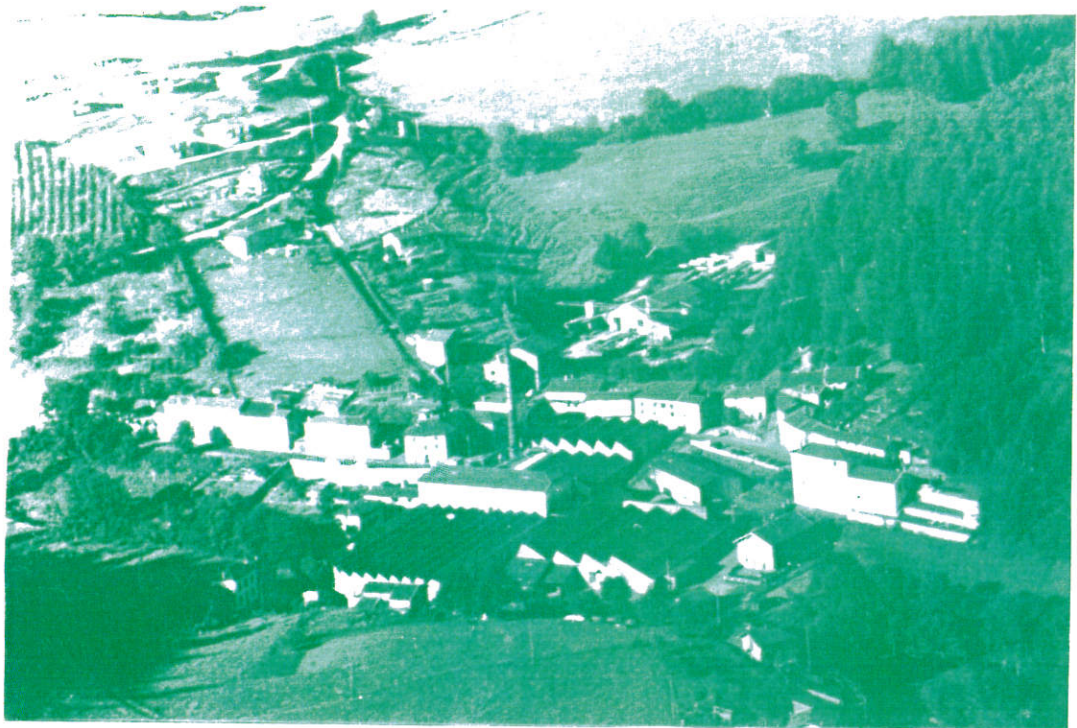
L'année dernière nous avons fait une très belle sortie au VERCORS par VILLARD DE LANS et les Gorges de la BOURNE, retour par ROMANS et HAUTERIVE où l'on put admirer l'oeuvre du facteur CHEVAL.

Cette année la sortie annuelle a lieu le Jeudi 20 Juin au MONT DORE et la BOURBOULLE.

Tous les ans nous avons une vente exposition et un concours de cartes et une assemblée générale pour le compte rendu moral et financier.

Le Président et tous les membres du club renouvellent leur invitation à venir grossir nos rangs.

Le Président
André BEROUD



SAINT VINCENT DE REINS "Les Filatures"



SAINT VINCENT DE REINS "Magny"